

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 29 juin 2023

Délibération n°2023-104 - Développement économique – Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat financier avec l'association Réseau Entreprendre Seine-et-Marne - Année 2023

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	55
Ne prend pas part au vote	0
Votants	55
Abstention	0
Suffrage exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni Salle des fêtes à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN (présente à compter de la délibération N°2023/086), Mme Anne GHYSSENS, Mme Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS (présent pour le vote de la délibération N°2023/114), Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON (à compter de la délibération N°2023/108), Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER

Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL

Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER

Mme Isabelle MARIE à M. Romain COQUERY

M. Pascal GROS à M. Yannick TORRES (pour le vote des délibérations N°2023-082 à N°2023-118, sauf pour le vote de la délibération N°2023/114)

Mme Marie HOLVOËT à M. Alain RICHARD

Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Nicolas PIERRET à M. Olivier MAGRO

M. Michael GOUE à Mme Sonia RISCO

M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND

M Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN

Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Marie-Laure VASSEUR à Christian BOURNERY
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD à Mme Pascale TORRENTS BELTRAN
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
Mme Sophie BERTHOLIER
M. Thomas IANZ
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
M. Patrick POCHON (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/107 et N°2023/114)
Mme Audrey TAMBORINI
Mme Anne-Sophie GUERIN (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/085 et N°2023/114)

Secrétaire de Séance :

M. Christian BOURNERY

Rapporteur : M. Christophe BAGUET

Ce point a été présenté à la commission développement économique, tourisme, attractivité du 12 juin 2023.

Depuis 2020, la Communauté d'agglomération apporte un soutien financier annuel à l'association « Réseau Entreprendre Seine-et-Marne » pour soutenir le développement de ses actions en faveur de la création et de la reprise d'entreprises à fort potentiel de création d'emplois sur le territoire. Ce soutien rentre dans le cadre de la compétence développement économique de la Communauté d'agglomération et s'inscrit dans l'axe « Appuyer en proximité les entreprises et stimuler les coopérations » de sa stratégie de développement économique.

L'association, créée en 2017 à l'échelle du département, fait partie de la fédération nationale « Réseau Entreprendre », reconnue d'utilité publique. Il s'agit d'un réseau de dirigeant(e)s d'entreprises, dont l'objet est le financement et l'accompagnement de porteurs de projets présentant un potentiel de création de 5 emplois minimum sous 3 ans (ou maintien de 5 emplois en cas de reprise) :

- Financement : l'association octroie des prêts d'honneur de 15 000 à 50 000€. Les prêts peuvent monter jusqu'à 100 000€ pour les projets innovants.
- Accompagnement sous forme de mentorat : le lauréat est accompagné régulièrement pendant 2 ans par un chef d'entreprise expérimenté, adhérent de l'association.
- Accompagnement collectif : l'entrepreneur soutenu intègre une promotion de lauréats, réunie mensuellement pendant une durée de 2 ans.

Plus de 60 chefs d'entreprise Seine-et-Marnais sont adhérents et bénévoles. Ils accompagnent en mentorat les dirigeant(e)s lauréats à l'issue d'un processus de candidature et sélection. L'accompagnement cadré par différents programmes est une spécificité forte de « Réseau Entreprendre » (116h en moyenne par entreprise accompagnée).

Le bureau des permanents de l'association est situé à Moissy-Cramayel. La présidente est actuellement Mme Sophie Piepers, associée d'un cabinet d'expertise comptable installé à Fontainebleau.

Chiffres clefs 2022 sur le Pays de Fontainebleau :

- 14 candidatures reçues et 3 éligibles ;
- 1 lauréat (Reprise des Paniers de Caroline à Chailly-en-Bière : prêt d'honneur 45 000€) (2022 : 0 lauréat ; 2020 : 1 lauréat ; 2019 : 6 lauréats)

Copie de réception en préfecture
077-200072346-20230705-2023-104-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- 2 candidatures initiées en 2022 toujours en cours sur 2023 (et 3 supplémentaires à date) ;
- 11 chefs d'entreprises locales adhérents et engagés en mentorat.

Concernant l'actualité de l'association à l'échelle départementale, vient d'aboutir la signature d'un partenariat avec « France Active Seine-et-Marne Essonne » portant sur leur action en complémentarité auprès des créateurs / repreneurs de l'Economie sociale et solidaire (mobilisation de financements via France Active et accès à un accompagnement via Réseau Entreprendre).

Concernant son actualité sur le Pays de Fontainebleau, l'association intègre de nouveaux adhérents : dirigeants soit en activité, soit nouvellement retraités, intéressés par s'impliquer dans le mentorat. Elle projette, par ailleurs, d'installer une permanence à moyen terme sur le Pays de Fontainebleau, afin de pouvoir déployer plus amplement ses activités sur le sud Seine-et-Marne.

L'association « Réseau Entreprendre Seine-et-Marne » sollicite un renouvellement du soutien financier de 6 000€ auprès de la Communauté d'agglomération pour l'année 2023.

Dans le cadre de cette demande de subvention, les engagements pris par « Réseau Entreprendre Seine-et-Marne » sont les suivants :

- Organisation sur le territoire de au moins un évènement de type Master Class et d'une visite en commun d'une entreprise soutenue ;
- Participation aux jurys des dispositifs économiques portés par le Pays de Fontainebleau : pépinière d'entreprises, programme « Boostez votre idée d'entreprise engagée », concours talents d'entreprises ;
- Ouverture de la démarche « Passer le Cap » (soutien aux entrepreneurs en difficultés) aux dirigeants du territoire ;
- Invitation aux comités d'engagement statuant sur des projets émanant du territoire ;
- Mise en lien des entrepreneurs soutenus avec le Pays de Fontainebleau afin de faciliter leur implantation sur le territoire ;
- Invitation aux évènements organisés sur l'ensemble du département ;
- Communication du soutien apporté par le Pays de Fontainebleau sur leurs supports de communication.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la convention, jointe, avec l'association réseau entreprendre Seine et-Marne, portant, notamment, sur le versement d'un soutien financier à l'association pour l'année 2023 d'un montant de 6 000€,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre,
- Autoriser l'engagement des crédits nécessaires au budget 2023.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver la convention, jointe, avec l'association réseau entreprendre Seine et-Marne, portant, notamment, sur le versement d'un soutien financier à l'association pour l'année 2023 d'un montant de 6 000€,
- Autoriser M. le Président à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre,

- Autoriser l'engagement des crédits nécessaires au budget 2023.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

Christian BOURNERY

Certifié exécutoire le - 5 JUIL. 2023
Date de mise en ligne le - 5 JUIL. 2023
Notification le - 5 JUIL. 2023
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

